

LA DÉROUTE!

HIVER 2010
Volume 11, numéro 1



SOMMAIRE

Le 2e Forum social québécois	2
Moi, j'ai le droit	3
Handi-Capable, une ressource pas comme Comme les autres	4-5
Des nouvelles directives pénalisantes Moi, j'ai le droit	6
La poursuite de nos activités	7
A venir	8
La période des Fêtes	8

LA CONSULTATION RÉGIONALE POUR LA LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EX- CLUSION SOCIALE

Nous avons répondu à l'invitation du Comité du 7 décembre à participer à une mobilisation dans le cadre de la venue en région du ministre Hammad (ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et du Travail) pour la consultation régionale de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Notre organisme n'a pas été invité à participer à cette rencontre qui se déroulait à l'intérieur, mais nous avons uni nos voix et notre présence (voir Sandy qui a fait un jeu de rôle) aux 150 personnes qui se trouvaient à l'extérieur pour dénoncer le processus, le contenu et le déroulement «Une consultation bidon»

Nous tenons à remercier sincèrement nos membres qui étaient présentEs à cette mobilisation. MERCI à toutes et à tous!!!

MOI, J'AI LE DROIT! Par Roxanne Deniger

Peut être avez-vous déjà scandé cette phrase dans un contexte un peu banal? Pourtant, un droit c'est bien plus qu'un souhait ou un besoin, c'est une nécessité!

Cette nécessité s'applique tous les jours et n'est pas hiérarchique. Si vous travaillez dans des conditions non sécuritaires, vous amputez votre droit à la santé, votre droit aux loisirs, votre droit à la vie familiale, votre droit à des revenus décents... Tous les droits se valent puisqu'ils sont inter reliés. Reconnaître les droits humains, c'est accorder la dignité à l'humanité.

Le PIDESC

Suite à une formation d'Amnistie internationale, sur le PIDESC, j'ai appris qu'outre les droits civils et politiques, il existe les droits économiques, sociaux et culturels. Les DESC se regroupent en six catégories qui contiennent des sous catégories venant préciser l'énoncé principal. Par exemple, le droit à un niveau de vie suffisant pour soi-même et sa famille inclus le droit à une alimentation suffisante, ainsi que le droit au logement.

Les principales catégories sont :

- ?? Le droit de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté;
- ?? Le droit à la sécurité sociale;
- ?? Le droit à un niveau de vie suffisant pour soi-même et sa famille
- ?? Le droit à un meilleur état de santé possible;
- ?? Le droit à l'éducation;
- ?? Le droit à la participation de la vie culturelle et de bénéficier des bienfaits de la science et de la culture.

Si les DECS sont généralement respectés, il faut qu'ils soient acceptables, disponibles, accessibles physiquement et économiquement. En effet, lorsqu'on veut régler une problématique telle que la faim dans le monde, la qualité de la nourriture doit être pris en compte et doit être socialement acceptable.

Il faut donc considérer les mœurs et les coutumes. Par exemple, il est inutile d'offrir du porc à des communautés musulmanes. Évidemment, il doit avoir suffisamment de nourriture, elle doit être à proximité et être peu coûteuse.

Obligations immédiates et progressives

La reconnaissance des DECS entraîne pour les États des obligations immédiates telles que respecter et protéger ces droits alors que d'autres obligations sont progressives tel que mettre en œuvre de mesures pour assurer ceux-ci. Au Canada, malgré la signature du PIDESC, des infractions sont fréquemment commises.

Les coupures dans l'éducation, dans les services de santé et dans les services sociaux ne cessent d'augmenter. On ne le dira jamais assez, l'écart entre les riches et les pauvres s'agrandit privant de plus en plus de gens d'accès au logement, à la nourriture, à l'éducation et la liste est longue.



La précarité au travail est grandissante puisque les lois du marché tente de concurrencer avec le cheap labour du sud. L'État a le pouvoir d'intervenir. Son inaction est criminelle. Les pays occidentaux ont réussi à

endormir leur population et celles des pays du Sud avec de belles promesses.

Éradiquer la pauvreté

La pauvreté semble être une fatalité et un problème individuel. Tant que nous resterons divisés, nous ne pourrons éradiquer la pauvreté. Cependant, se positionner contre ce fléau, c'est reconnaître que le problème est social et peut être résolu.

Exigeons ses droits pour tous!

Pauvreté Zéro !

Illusion-Emploi milite depuis le début de sa création pour vaincre la pauvreté, mais sans l'appui apparent de la population, les changements sont difficiles à gagner. Il est possible pour toutes et tous de devenir une personne qui défend les droits humains.

Il suffit de lutter de manière non violente pour le respect de vos droits et de ceux d'autrui. La lutte à la pauvreté est une longue bataille, mais nous devons garder espoir et reprendre le pouvoir que l'on nous a enlevé. Les mobilisations populaires et l'action directe sont des moyens de faire pression sur le gouvernement. L'État ne nous fera pas de cadeau, il faut agir ensemble.

LE FORUM SOCIAL QUÉBÉCOIS, par Sandy Tremblay

En octobre dernier, se tenait pour la deuxième fois, le Forum social Québécois ayant pour thème « Un autre Québec est en marche ».



Un Forum social est un rassemblement de citoyens et de citoyennes visant à parfaire des connaissances sur les différents enjeux de notre société.

Plus de 350 ateliers et une centaine d'activités culturelles y ont été présentés par des associations, des mouvements sociaux sur des thèmes qui les touchent.

Pour notre part, nous avons opté pour des ateliers touchant la question du travail précaire et atypique. Voici un léger résumé de certains ateliers auxquels nous avons participé :

Jeunes et syndicalisme : Quels obstacles à l'implication des jeunes dans les syndicats?

Trois jeunes syndicalistes de la CSN, CSQ et de la FTQ sont venus nous partager leurs préoccupations. En plus d'être une question d'actualité au sein même des syndicats, la difficile question de la conciliation travail-famille a été soulevée.

Il faut valoriser l'implication en dehors des heures de travail, malgré que cela soit difficilement conciliable avec les horaires familiales.

Les jeunes sont majoritairement non syndiqués et occupent un emploi atypique ou encore travaillent dans de petites entreprises. Les syndicats ont

tendance à viser les entreprises ayant plus de 60 employés. Pour tenter une percée auprès des jeunes, il faudrait viser les emplois atypiques (temps partiel, bas salaires, à contrat, secteur de la restauration et du commerce...) dans de nouveaux secteurs.

L'exploration minière au Québec : une affaire en or!

Les compagnies minières achètent des droits d'exploration du sous-sol. Lorsque ces dernières y découvrent un gisement intéressant, elles peuvent explorer les résidents établis sur ce territoire et procéder à l'exploitation.



Les citoyens et les citoyennes sont inquiets et partagés sur l'implantation de ces compagnies minières. Malgré la création d'emploi que cela signifie pour plusieurs d'entre eux, les gens savent que si le prix de l'or venait à chuter, rien ne retiendrait la compagnie et qu'il leur faudrait assumer les coûts. L'installation de ces compagnies fait des ravages, il y a toute la question environnementale à prendre en considération. Un comité de vigilance s'est formé pour dénoncer les inquiétudes de la population.

Le travail invisible

Cet atelier animé par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) a fait toute la lumière sur leur campagne concernant le tra-

vail invisible. Cette lutte consiste à reconnaître le travail, effectué majoritairement par des femmes, auprès des enfants et des gens en perte d'autonomie.



L'AFÉAS revendique qu'un revenu soit accordé par le gouvernement afin de valoriser ce travail. En 1995, l'Organisation des Nations-Unies (ONU) estimait à 11 000 milliards \$ US la valeur annuelle du travail invisible et non rémunéré des femmes à travers la planète.

Notre gouvernement se désengage de plus en plus de ses responsabilités, entre autre, en matière de soins de longue durée pour les gens en perte d'autonomie.

Le fardeau revient donc à la famille. Ce sont majoritairement, les femmes qui se sacrifient le plus à cette noble tâche. Il serait temps de soutenir adéquatement ces femmes et reconnaître leur apport à notre société, autrement que par des remerciements et des claques dans le dos!

Le FSQ un bien nécessaire

Malgré une participation moins importante qu'à la première édition et bien que peu d'actions concrètes en résultent, le FSQ reste un lieu d'échanges et un moteur de mobilisation important, puisqu'il invite chaque citoyen et citoyenne à lutter pour des causes qui lui tiennent à cœur.

N'hésitez pas à visiter régulièrement le site Internet du FSQ, les actes du colloques seront disponibles sous peu.

HANDI-CAPABLE, UNE RESSOURCE PAS COMME LES AUTRES...par Marc Bourgault, agent de communication Handi-capable

Handi-capable a débuté en 1978 lorsque douze personnes handicapées physiques ont décidé de créer une coopérative de travail qu'elles ont alors baptisée «La Fourmilière».

Ces personnes feront pendant sept ans la production de plantes à partir du bloc de culture appelé Écono-Mix.

Le manque de rentabilité et la nouvelle mesure gouvernementale d'intégration au travail des personnes handicapées, capables d'occuper un emploi sur des postes adaptés, amèneront une modification de statut pour l'organisme.

Ainsi, en 2000, «La Fourmilière» se transforme en un organisme de bienfaisance pour travailleurs handicapés physiques, capables et désireux de travailler, mais incapables de s'intégrer au marché régulier de l'emploi sous le nom d'Handi-capable.

Mission de l'organisme

La mission de notre organisme est de permettre aux personnes handicapées physiques, de se regrouper, au sein d'un réseau où elles pourront partager à différents degrés sur leurs valeurs liées au travail.

Quant aux personnes déficientes intellectuellement, il y avait déjà et existe toujours des structures bien établies qui leur permettent de travailler en atelier et de se réaliser. C'est pour cette raison que nous concentrons notre action pour les personnes handicapées physiques ou qui vivent une maladie chronique et handicapante physiquement.

Notre action ne porte pas sur l'aide à la recherche d'emploi. Trav-Action

agit en ce sens.

Dans cette optique, nous référons les personnes qui le nécessitent à d'autres organismes qui répondent à leurs besoins particuliers (la recherche d'emploi, la défense de leurs droits, le transport adapté, etc).

La jungle du marché du travail

Bien que la majorité des personnes handicapées se sentent exclues du marché du travail, il y en a, qui après l'événement qui a causé leur handicap, ont continué de travailler parce qu'elles font un travail intellectuel dans lequel elles sont capables de satisfaire aux exigences du rendement.

Mais en général, la personne handicapée n'a pas accès à un emploi parce que son profil ne correspond plus aux exigences établies pour les emplois offerts : formation, expérience, force physique, dextérité, disponibilité, etc.

Le fait d'être tenu à l'écart du monde de l'emploi découle davantage d'un processus de sélection qui favorise les meilleurs, que d'une volonté explicite d'exclure.

L'exclusion est ses impacts

En ce sens, l'exclusion est pour moi la condition de non-reconnaissance de notre droit au travail sans considérer que la personne handicapée physique a comme les autres des rêves, des désirs et des besoins des plus légitimes.

C'est pour cette raison qu'Handi-capable rassemble et permet de se sentir à nouveau inclus et capable d'apporter le meilleur de soi. C'est un lieu de partage, de soutien et de reconnaissance. La seule chose que je regrette est que les personnes handicapées physiques ne puissent pas

vivre cette dynamique plus largement.

Le non emploi et ses conséquences

Vivre sans travail condamne la personne handicapée à la pauvreté. N'ayant pas de rôle social actif, elle risque de se voir comme une citoyenne de seconde zone.

Cette personne aura alors à déployer plus d'effort qu'une autre pour donner un sens à sa vie, réaliser ses rêves, jouer un rôle actif dans sa communauté et trouver le bonheur.

Sa confiance en soi est profondément touchée, car si je ne peux me réaliser et apporter ma contribution au développement de la société, il est certain que je finirai par croire que je suis bon à rien.

Cette mentalité conduit souvent à un retrait. Solitude, précarité, perte de confiance en soi et tout ce qui en découle peut advenir lorsque l'on vit l'exclusion.

Handi-capable en est très conscient et c'est pour cela que des activités comme des rencontres de groupe, le chat une fois semaine, les activités sociales, le site web, etc., sont si importantes pour les membres.

Préjugé défavorable

Ceci dit, je comprends que l'employeur hésite à embaucher une personne handicapée. Surtout si cela l'oblige à investir sans avoir l'assurance que ses profits augmenteront. Par exemple, face à l'aménagement du poste de travail, l'employeur préférera, à compétences égales, engager la personne non handicapée.

Pourtant, il existe des programmes de subvention qui couvrent ces frais

HANDI-CAPABLE (suite)

et qui permettent actuellement de compenser ce désavantage. J'invite donc les employeurs à s'informer auprès de Trav-Action pour découvrir ces programmes. Une société doit, pour assurer cette intégration, dépasser la logique économique selon laquelle, si une personne handicapée coûte moins cher à l'État lorsqu'elle est inactive, il est insensé de chercher à tout prix à l'intégrer au monde du travail. Il faut, au contraire, considérer l'apport que chaque personne, handicapée ou non, peut offrir aux autres.

Chacun de nous désire apporter sa contribution au sein de la communauté par une implication personnelle qui permettra d'enrichir notre société. Nous souhaitons être autonome financièrement et tirer notre revenu d'un emploi lorsque cela est possible, mais dans le cas contraire nous devons pouvoir vivre décemment.

Un mémoire et des revendications

Pour y parvenir, l'un de nos membres, Monsieur *Maurice Richard, travaille depuis 20 ans à cerner et à améliorer la condition des personnes handicapées face aux inégalités des chances. Il a présenté un mémoire à sa députée, qui est sur le comité d'études du gouvernement sur le problème de la pauvreté. Ce mémoire a été déposé le 7 décembre prochain à Sherbrooke lors de la consultation régionale sur la lutte à la pauvreté.



La principale revendication de ce mémoire concerne le manque de régime spécifique à la condition des personnes handicapées physiques. N'ayant aucun régime spécifique, nous sommes, en ce moment, dirigés vers

l'Aide Sociale et contraints de vivre à long terme une situation de précarité qui nous enferme dans la pauvreté.

Au Québec, ce sont 28 000 personnes handicapées qui n'accéderont jamais au marché de l'emploi à cause de la lourdeur de leur handicap et qui depuis 40 ans sont dirigées à l'Aide Sociale qui pourtant a été pensée pour une

situation de dernier recours le temps de se remettre sur le marché de l'emploi. Il faut donc créer un régime adéquat à la situation et aux besoins particuliers des personnes handicapées physiques.

Nous appuyons également les revendications qui visent le sous-financement des logements, du transport adapté, du maintien à domicile, de la reconnaissance du conjoint en tant qu'aidant naturel, de la gratuité des médicaments après un retour au travail, etc. Ceci dans le but de sortir la personne handicapée d'un système qui en ce moment l'enferme dans un statut d'exclu et de permettre à toute la société de profiter de la participation de tous ses membres pour l'avancement et le développement de notre société.

**(Marié et père, Maurice se déplace en fauteuil motorisé depuis 25 ans. Il est atteint d'une amyotrophie spinale de type 3. (Maladie dégénérative). Maurice Richard est impliqué dans l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées depuis 1978.)*

CAMO : Comité d'adaptation de la main-d'œuvre. Comité national dont la mission est de favoriser l'accès à la formation et à l'emploi des personnes handicapées.

OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec. L'Office a pour mission de veiller au respect des principes et des règles énoncés dans la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale...

Trav-Action : La mission de Trav-Action est d'accompagner les personnes ayant des limitations fonctionnelles qui éprouvent des difficultés à obtenir ou à conserver un emploi. Le but étant d'accroître leur capacité d'intégration sur le marché du travail.

Handi-capable

<http://www.handi-capable.net>
info@handi-capable.net
 819 563 2358



DES NOUVELLES DIRECTIVES PÉNALISANTES, par Manon Brunelle

Depuis avril 2009, les personnes désirant déposer une plainte en personne au bureau de leur direction régionale n'ont plus accès à ce service.

Les personnes sont dirigées vers un guichet unique et elles se voient offrir l'option de déposer leur plainte par Internet ou par téléphone. Pour la région de l'Estrie, le guichet se trouve à Longueuil.

Nous avons vérifié auprès de plusieurs personnes travaillant au sein de la Commission des normes du travail. Nous avons appris que la CNT voulait favoriser la prise en charge de l'individu....

Si la personne éprouve des difficultés ou a besoin d'aide, elle doit compter sur un membre de sa famille, d'un ami ou encore d'un organisme de défense de droits: En Estrie, la CNT nous a

toutefois assuré qu'une personne ne serait pas livrée seule à elle-même si elle est analphabète ou complètement seule... On parle ici d'aide en cas extrême.

Les plaintes sont parfois difficiles

Lorsque l'on sait ce que cela peut représenter dans certains cas comme un congédiement déguisé, des pratiques interdites ou encore un cas de harcèlement où les personnes sont stressées, inaptées psychologiquement à faire cette démarche on se demande pourquoi la Commission a décidé d'arrêter d'offrir le service pourtant essentiel et apprécié...

Il faut drôlement être éloigné de la réalité pour penser qu'une personne avec de graves problèmes de santé physique et psychologique, fragilisée, qui doute d'elle-même se sente capable et souhaite se «prendre en charge».

Nous rencontrons souvent ces personnes dépressives, médicamentées, incapables de faire les démarches et

qui craignent d'être privées de leurs droits à une reconnaissance du phénomène de harcèlement en milieu de travail. Cela démotive plusieurs personnes qui décident d'abandonner leur démarche et de ne plus porter plainte.

En printemps dernier, nous avons souligné le 5^e anniversaire du harcèlement psychologique. Nous avons mentionné la lourdeur de la démarche, le manque de support, d'effectif et de ressources pour les personnes victimes de harcèlement, cette nouvelle directive n'améliore certainement pas les choses.

La CNT doit revoir cette directive et doit remettre en place un service de plaintes dans chaque bureau des directions régionales. Ce service doit être connu et disponible pour les personnes qui éprouvent ce besoin.

Le drame que vivent les personnes est déjà assez pénible sans qu'elles se sentent abandonnées par l'organisme qui a le mandat de surveiller la mise en œuvre et l'application de la loi.

LA POURSUITE DE NOS ACTIVITÉS...



Notre chronique hebdomadaire à la radio de CFLX «La complainte du travail» se termine le 15 décembre.

Vous pouvez écouter nos chroniques en reprise, sur notre site Internet: illusionemploi.org. Nous évaluerons la possibilité d'offrir une émission de radio par mois pendant la période de janvier à juin. Nous vous donnerons des nouvelles à ce sujet sous peu.

Théâtre-forum, Formation, norme

Près de mille personnes ont assisté à nos représentations. Les prochaines dates sont:

le 10 décembre au CÉGEP de Sherbrooke

le 16 décembre au Tremplin 16-30

le 1er mai prochain, lors des festivités durant de la journée internationale des travailleuses et des travailleurs

Le 26 mai au congrès de la CSN Estrie.

Le théâtre-forum sera encore disponible pour quelques mois, vous devez

communiquer avec nous pour connaître les coûts d'une présentation d'une ou de plusieurs scénettes.

Les formations dans les écoles continueront de se donner à la prochaine session, mais nous aurons un nouveau joueur dans le décor. La Commission des normes du travail donnera des formations elle aussi...

La brigade jeunesse aura l'apport de jeunes du programme PAEIC de l'Université. La diffusion des normes du mois continuera.

Du ROUGE concret au BLEU virtuel

Imaginez un groupe d'employeurs discutant lors d'un 5 à 7 de leur Chambre de commerce en plein contexte de crise économique mondiale.

L'un d'eux confie à ses camarades : «N'êtes-vous pas fatigués de devoir fournir une copie du relevé d'emploi aux employéEs que nous mettez à pied?». Les autres s'exclament en cœur: «Ho oui! On n'en peut plus...». Avouez qu'il y a de quoi voir ROUGE foncé.

Sous prétexte d'améliorer les services aux entreprises, le gouvernement canadien a apporté des modifications au Règlement sur l'assurance-emploi. Dorénavant, les employeurs qui produisent les relevés d'emploi (RE) par voie électronique n'ont plus besoin d'imprimer une copie papier pour leurs employés. Vous avez bien compris:



«Ils vont pouvoir nous SLAQUER sans même nous donner notre BLEU!».

Trop lourd pour les employeurs...

Depuis de nombreuses années, le ministre incite les employeurs à produire les BLEUS (RE) sur Internet. Toutefois, ils devaient obligatoirement en remettre une copie papier aux employés.

Il faut croire que cette responsabilité imposait aux pauvres employeurs une trop lourde tâche puisqu'elle a justifié des modifications législatives.

Je me demande combien a coûté le processus d'analyse de la problématique, la recherche de solutions de rechange, l'étude d'impacts et la rédaction des nouvelles dispositions législatives??? Oups! Les murs redeviennent ROUGES...

Mission impossible

Le ministère affirme que les prestataires peuvent consulter et imprimer leur BLEU sur Internet le jour même où l'employeur l'aura produit. Toutefois, pour y accéder, on doit être inscrit au service en ligne «Mon dossier Service Canada», posséder un ID utilisateur (Epass Canada)

et un code d'accès privé de l'assurance-emploi qui nous sera communiqué seulement une fois que nous aurons déposé une demande de prestations.

Bref, nous devons compléter une demande de prestations avant d'avoir accès à nos RE alors que certaines des questions du formulaire exigent que l'on ait ses relevés en main...

Les hauts fonctionnaires qui ont concocté cette modification n'ont sûrement jamais complété un formulaire de demande de prestations.

Impacts négatifs ou avantages???

Que vont devoir faire les personnes qui n'ont pas accès à Internet ou qui n'ont pas les connaissances nécessaires pour naviguer sur la toile? Combien de temps les gens attendront leur RE avant de comprendre qu'il n'arrivera jamais? Combien de semaines de prestations perdront-ils avant de comprendre la nouvelle responsabilité qui leur est imposée? Comment un travailleur pourra-t-il demander des corrections à un RE erroné sans savoir ce qu'il contient???

Évidemment, les nombreux inconvénients que rencontreront les prestataires ne font pas le poids face à la nette amélioration offerte aux entreprises qui sont ainsi libérées de leur obligation de jouer aux camélots de RE pour leurs employés.

Encore une fois, le gouvernement Harper fait preuve d'un total manque de respect envers les victimes du chômage et prouve qu'il est toujours au service (et à la solde) des entreprises.

Denis Poudrier

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie
187 rue Laurier, bureau 215, Sherbrooke



A VENIR

Nous allons organisé des dîner causerie en 2010. A surveiller!

APPAMM-Estrie

Cette rencontre d'information servira à parler des difficultés que peuvent représenter l'apprentissage et l'intégration en emploi pour les personnes atteinte d'un problème de santé mentale.

Harcèlement psychologique

Lors de cette présentation nous allons tenter de mieux comprendre le harcèlement psychologique qui se démarque du droit de gérance ou des conflits inter personnels.

Les générations et le travail

Les traditionalistes, les baby-boomers, la génération X, la génération Y composent le monde du travail avec des aptitudes, des valeurs et des façons de faire qui diffèrent. Comment le tout peut-il se concilier?

Fermeture durant la période des Fêtes

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés à partir du 18 décembre 2009 jusqu'au 7 janvier 2010.

Nous allons déplorer le départ de Roxanne qui a terminé un stage chez nous. Roxanne nous a été d'un grand support et d'une aide précieuse. Elle s'est rapidement intégrée à l'équipe de travail.

Elle nous a donné un bon coup de main dans différentes occasions, soit par le travail terrain, les formations et les émissions de radio..

Elle a aussi rajouté le «look» de note power point sur les normes du travail et a travaillé à la création d'un jeu de serpents et d'échelle sur les normes du travail.

Ces outils d'animation, nous sont utiles lors de nos formations dans les écoles, maisons de jeunes, kiosque, etc.

Merci Roxanne et Bonne chance dans tes futurs projets!

Sandy, nous quittera aussi pour un congé de maternité. Son retour s'effectuera l'automne prochain.

Nous lui souhaitons aussi Bonne chance avec sa nouvelle pouponne (Eh! oui ce sera une autre fille et comble de malheur pour son chum, une autre Capricorne!)

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE HEUREUSE PÉRIODE



DES FÊTES!



Un Groupe de défense et de promotion des droits des travailleurs et des travailleuses non-syndiqués

Pour nous rejoindre :

187 rue Laurier #216

Sherbrooke, Qc

J1H 4Z4

(819) 569-9993

www.illusionemploi.org

illusion@aide-internet.org

Même emploi, mêmes conditions,
mêmes droits, même protection !

Vous avez des questions concernant:

- ? La loi sur les normes du travail
- ? le harcèlement psychologique
- ? un congédiement injuste et abusif
- ? les procédures pour déposer une plainte
- ? vos droits, protection et les recours

Vous aimeriez vous impliquer:

- ? Devenez membre
- ? Participez aux activités, aux rencontres, aux comités, au C.A.

CONTACTEZ-NOUS SANS TARDER!